

convivialité  
échanges  
réseau

# Les Rencontres de la Santé au travail

2020  
1<sup>er</sup> semestre  
du 3 mars au 7 juillet

accompagnement  
informations  
outils



## Le harcèlement au travail Repérer et agir

### ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

- Vous souhaitez maintenir et améliorer les bonnes relations de travail dans votre entreprise.
- Vous souhaitez savoir quand et comment réagir face à une situation vécue comme du harcèlement.
- Vous avez des questionnements sur le harcèlement au travail.

### CONTEXTE

- Eviter une situation de harcèlement par la prévention permet d'instaurer des conditions de travail propices au maintien et à l'amélioration de l'état de santé des salariés.
- Traiter avant qu'une situation de harcèlement ne s'installe permet de limiter les conséquences sur les salariés et l'entreprise.
- Entamer et maintenir une démarche de prévention sur le harcèlement permet de favoriser le bon équilibre de l'entreprise par un appui aux pratiques managériales.
- Cadre légal :
  - ▶ article L 4121-1 du code du travail : il revient à l'employeur de protéger la santé physique et mentale des salariés,
  - ▶ ANI du 26/03/201 étendu par arrêté du 23/07/2010 : invite les entreprises à déclarer clairement que le harcèlement et la violence sur le lieu de travail ne sont pas tolérés.

### OBJECTIFS

- Comprendre les facteurs qui peuvent favoriser l'apparition d'une situation de harcèlement.
- Avoir des outils pour prévenir et agir.



### PUBLIC

- Employeurs.
- Encadrants.
- Représentants du personnel.
- Responsables HSE.
- Préventeurs.
- Membres du CSE.

### L'EXPERTISE CMAIC

- Aide à la mise en place d'une méthodologie.
- Possibilité d'un accompagnement.
- Conseils personnalisés.

### INTERVENANT

- Psychosociologue.

### INFOS PRATIQUES

- Durée : 2h.
- De 9h00 à 11h30.